

TYPLOGIE DES EXPLOITATIONS MARTINIQUAISES

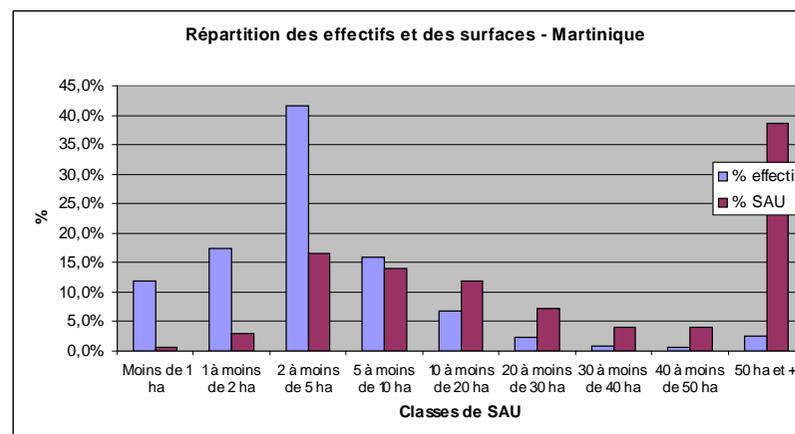
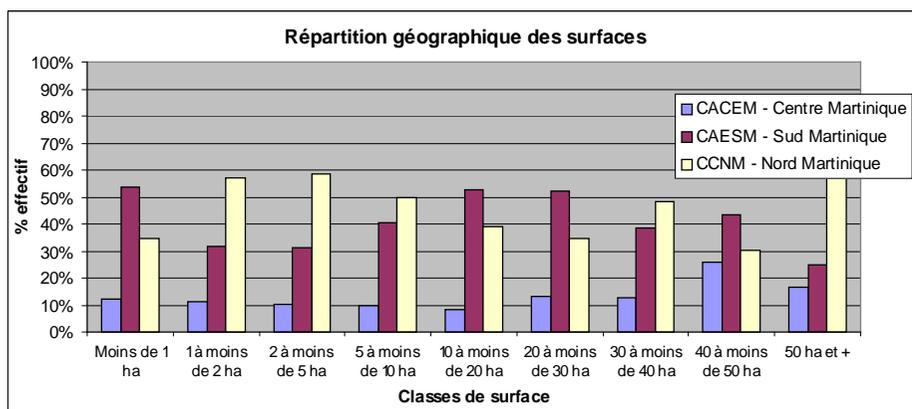
• Surfaces

En Martinique, 70% des exploitants ont moins de 5 ha et représentent 20% de la SAU.

La classe entre 2 et 5 ha représentent près de 50% des exploitations et 17% de la SAU totale.

Les exploitations de 20 ha et plus représentent 54% de la SAU, mais seulement 6.4% des exploitants. 3% des exploitants possèdent presque 40% de la SAU totale.

Classe de SAU		Effectif	% effectif	Moyenne (ha)	Médiane (ha)	SAU totale (ha)	% SAU
Classe de SAU	Moins de 1 ha	393	11,9%	0,4	0,5	162,7	0,7%
	1 à moins de 2 ha	577	17,4%	1,3	1,2	750,71	3,0%
	2 à moins de 5 ha	1376	41,6%	3,0	3,0	4138,32	16,6%
	5 à moins de 10 ha	526	15,9%	6,6	6,2	3472,74	13,9%
	10 à moins de 20 ha	222	6,7%	13,4	13,0	2973,2	11,9%
	20 à moins de 30 ha	75	2,3%	23,7	23,1	1779,85	7,1%
	30 à moins de 40 ha	31	0,9%	33,3	32,3	1031,74	4,1%
	40 à moins de 50 ha	23	0,7%	44,7	45,0	1027,87	4,1%
	50 ha et +	84	2,5%	114,7	74,7	9638,2	38,6%
TOTAL		3307	100,0%			24975,33	100,0%



• Statut juridique

En Martinique, pour toutes les classes de surface, c'est l'exploitation individuelle qui prédomine. En revanche, les exploitations de 20 ha présentent un plus large panel de structures juridiques. Pour les exploitations de 50 ha et plus, on retrouve quasiment toutes les formes de statuts juridiques.

Classe de SAU		Statut							
		Autre personne morale	Autre personne physique	EARL	Exploitant individuel	GAEC	Groupement de fait	SCEA	Société commerciale ou coopérative
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
	Moins de 1 ha	0,0%	0,0%	2,5%	95,2%	0,0%	0,0%	0,8%	1,5%
	1 à moins de 2 ha	0,0%	0,0%	1,6%	98,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
	2 à moins de 5 ha	0,0%	0,0%	2,5%	96,1%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%
	5 à moins de 10 ha	0,6%	0,0%	4,6%	90,5%	0,6%	0,4%	2,7%	0,8%
	10 à moins de 20 ha	0,5%	0,5%	13,1%	82,4%	0,5%	0,0%	1,4%	1,8%
	20 à moins de 30 ha	4,0%	0,0%	21,3%	58,7%	0,0%	0,0%	8,0%	8,0%
	30 à moins de 40 ha	0,0%	0,0%	32,3%	45,2%	0,0%	0,0%	9,7%	12,9%
	40 à moins de 50 ha	0,0%	0,0%	26,1%	26,1%	0,0%	0,0%	8,7%	39,1%
	50 ha et +	0,0%	2,4%	6,0%	6,0%	0,0%	2,4%	16,7%	66,7%

• Cultures principales

Les exploitations inférieures à 2 ha sont essentiellement tournées vers la culture de fruits et légumes et l'élevage.

A partir de 2 ha, se rajoute la culture de la banane fruit (banane export et autre), ce qui se confirme davantage pour des surfaces comprises entre 5 et 10 ha. Les plus grandes surfaces de bananes se retrouvent dans des exploitations supérieures à 30 ha.

Entre 10 et 30 ha, l'élevage occupe 50% des surfaces. Pour des exploitations à la SAU plus importante, les surfaces en herbe tendent à diminuer.

La SAU des plus grandes exploitations se répartissent à peu près équitablement entre canne, élevage et banane export.

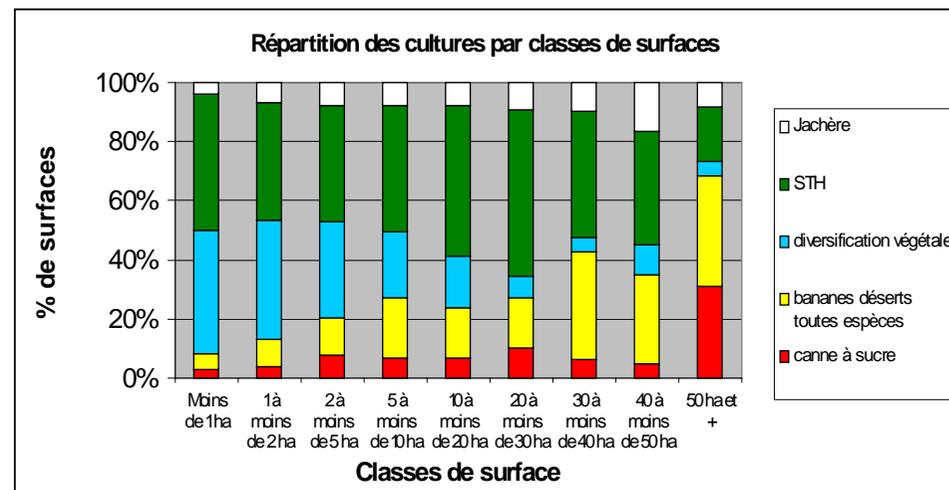
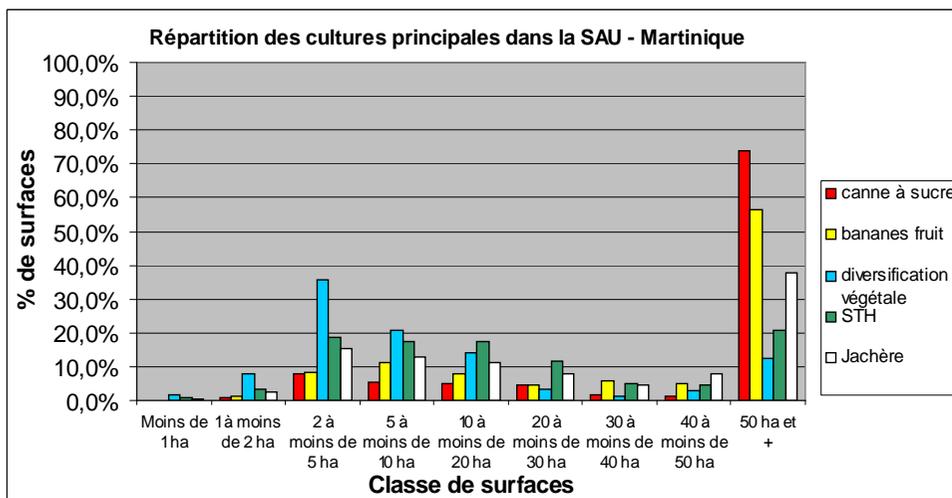
SURFACES		canne à sucre	Surfaces en herbe	Légumes	plantes ornementales	bananes export	Arbres fruitiers	Autres cultures (dont jachères)
Classe de SAU	Moins de 1 ha	0,1%	0,8%	2,0%	4,4%	0,1%	0,8%	0,5%
	1 à moins de 2 ha	0,7%	3,4%	9,4%	11,3%	1,0%	3,8%	2,9%
	2 à moins de 5 ha	7,7%	18,8%	41,6%	30,4%	8,1%	20,1%	16,8%
	5 à moins de 10 ha	5,6%	17,3%	22,6%	22,3%	11,0%	15,7%	13,0%
	10 à moins de 20 ha	4,8%	17,6%	12,4%	7,3%	7,9%	19,2%	11,1%
	20 à moins de 30 ha	4,5%	11,7%	2,1%	3,1%	4,7%	6,8%	7,6%
	30 à moins de 40 ha	1,6%	5,1%	0,4%	21,2%	5,8%	0,5%	4,7%
	40 à moins de 50 ha	1,2%	4,6%	1,0%	0,0%	4,8%	8,6%	7,6%
50 ha et +	73,8%	20,7%	8,6%	0,0%	56,4%	24,4%	35,6%	
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La SAU en canne à sucre se retrouve à 73% sur les exploitations de 50 ha et plus. Le reste se trouve quasiment uniformément réparti sur les exploitations allant de 2 à 30 ha.

La moitié de la surface en banane export est présente sur des exploitations de 50 ha et plus.

Les surfaces en herbe sont essentiellement présentes dans les exploitations de 2 à 30 ha, et 50 ha et plus, en proportions égales.

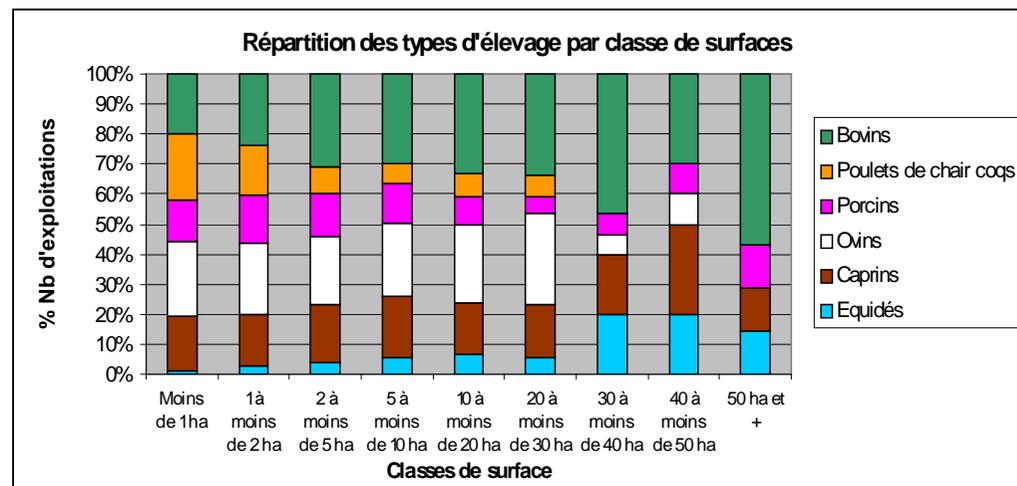
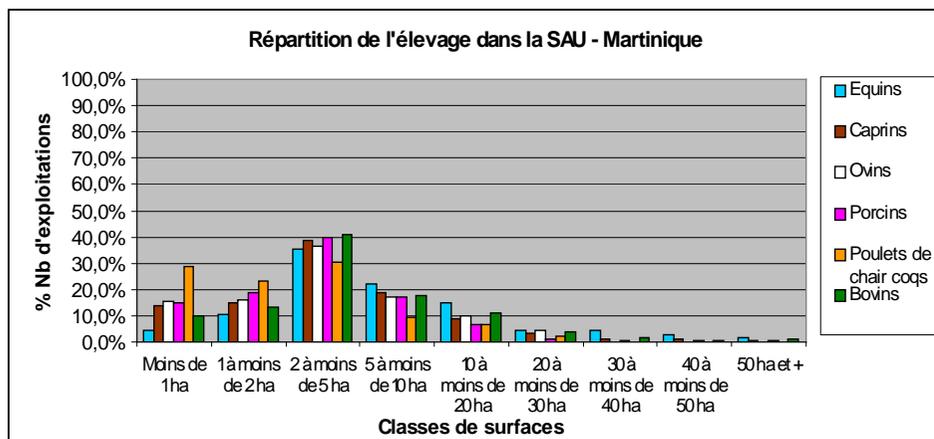
Les surfaces légumières se retrouvent à 60% sur les exploitations de 2 à 10 ha.



• Elevage

		Equins	Caprins	Ovins	Porcins	Poulets	Bovins
Classe de SAU	Moins de 1 ha	2%	10%	5%	19%	30%	3%
	1 à moins de 2 ha	6%	10%	8%	8%	16%	4%
	2 à moins de 5 ha	22%	35%	25%	26%	33%	23%
	5 à moins de 10 ha	25%	17%	19%	17%	15%	17%
	10 à moins de 20 ha	17%	14%	20%	20%	2%	19%
	20 à moins de 30 ha	2%	7%	21%	0%	4%	11%
	30 à moins de 40 ha	17%	1%	0%	6%		7%
	40 à moins de 50 ha	7%	2%	2%	0%		3%
	50 ha et +	1%	3%		3%		12%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les exploitations qui pratiquent l'élevage sont essentiellement les petites, de 2 à 5 ha, à l'exception des élevages de volailles (hors sol) que l'on retrouve dans les très petites exploitations. On y retrouve tous les types d'élevage en proportion quasi similaire. Peu de moyennes à grandes exploitations sont concernées par cette pratique. Quand elles l'exercent, c'est en majorité l'élevage bovin qui domine.



Conclusion

La répartition de la SAU des exploitations diffère en Guadeloupe et en Martinique : en Martinique, la concentration de la SAU chez un petit nombre d'exploitations est plus marquée qu'en Guadeloupe. La SAU se retrouve chez les petites à moyennes exploitations d'une part, dans les très grandes exploitations d'autre part.

La Guadeloupe se caractérise par un grand nombre de petites à très petites exploitations, et peu de grands domaines (de tailles plus réduites qu'en Martinique). La faible proportion d'exploitations de taille intermédiaire est un fait commun aux deux îles.

Dans les deux îles, la proportion des exploitations de taille moyenne (entre 20 et 40 ha) est réduite, au profit soit des petites à très petites, soit des très grandes.

En Guadeloupe, la canne occupe une part importante de la SAU des très petites exploitations d'une part, des très grandes d'autres part. Cette répartition n'existe pas en Martinique.

En Martinique, les surfaces en banane fruit sont pour moitié présentes sur les très grandes exploitations. La jachère y est fortement représentée, pour des nécessités agronomiques et sanitaires. Le reste se répartit assez uniformément sur les moyennes exploitations. L'effet levier des cultures de rente (canne à sucre, banane export) ne s'exerce pas sur les petites et très petites exploitations. Concernant la banane fruit, la répartition est plus homogène en Guadeloupe.